



QualiPv mention Elec - Installation de panneaux photovoltaïques

Durée :

lundi 12 mai 2025 mardi 13 mai 2025 mercredi 14 mai 2025 Lieu :
CRER
cques Cartier, ZA de Baussais

21 n	mercredi 14 mai 202	25	79260 LA CRECHE		
Entreprise :					
Cochez la case vo	ous concernant :	és □ Plus de 11 salariés			
Tél (bureau/porte	able):	Adresse mail :			
Code APE/NAF (4	chiffres 1 lettre) :	N°SIRET (14 chiffres)	<i>:</i>		
	t le statut de : ☐ Chef d'entreprise no				
			Date de naissance :		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :			
Stagiaire(s) ayan	t le statut de : 🔲 Salarié 🔲 Géran	t salarié			
Nom :	Prénom :	Date de naissance :			
			Date de naissance :		
		Date de naissance :			
Nom :	Prénom :		Date de naissance :		
Г	Coût de la formation : ntants à régler	1150 € net de tax Adhérents	PEB Mon Adhérents CAPEB + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *		
Chef d'entreprise non salarié cotisant au Après déduction de la prise en charge		415€	505 €		
	Autres stagiaires	1150 € 1240 €			
* Frais administra	ntifs <u>offerts</u> aux adhérents CAPEB dans	le cadre du Partenariat			
Pour les stagiaire	es salariés cotisant à Constructys : C	Contactez votre CAPEB dépar	tementale pour la demande de financement		
Ce bulletin d'i	inscription est à renvoyer com	nplété avec le <u>chèque</u>	de règlement global (s'il y a lieu) à :		
	ARFAB - 14 Rue des	Frères Lumière - 8	86000 Poitiers		
un extrait d'inscri	t pour les Chefs d'entreprise Noi ption au Registre National des Entreprises (RSSAF de contribution à la formation profe	(RNE) (accessible sur le site <u>http</u>	s://data.inpi.fr/) de moins d'un an		
		Š	Signature et cachet de l'entreprise		

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Installation Photovoltaïque - Mention Elec

Objectifs de formation

- Connaître et savoir expliquer à un client le contexte environnemental, réglementaire et technique du photovoltaïque ainsi que les différentes étapes administratives de mise en œuvre
- Savoir choisir une configuration de système photovoltaïque en fonction de l'usage et du bâti
- Connaître le module photovoltaïque
- Savoir analyser l'existant pour la mise en œuvre d'une installation, connaître la procédure d'installation et de raccordement, assurer la maintenance
- Assurer la protection des biens et des personnes
- Utiliser les EPI et se mettre en sécurité en toiture

Programme détaillé

Jour 1:

- Marché du photovoltaïque (PV) : contexte environnemental et réglementaire, labels et signes de qualité, incitations financières.
- Différents types d'installation PV et principes de fonctionnement.
- Dossier administratif du client.
- Configuration et calcul du "productible" : analyse de l'existant, productivité en fonction de l'orientation, de l'inclinaison et du lieu géographique, masque, type d'implantation des capteurs.

Jour 2:

- Conception et dimensionnement : choix et adaptation d'une configuration.
- Le module PV : technologies existantes de cellules, caractéristiques, rendement et particularités des modules et des onduleurs, critères de sélection.
- Protection des biens et des personnes (intervenants sur chantier, utilisateurs).

Jour 3:

- Sécurité et accès au toit pour la pose de modules PV.
- Processus de raccordement d'une installation PV.
- Plan de calepinage.
- Bilan de fin de chantier.
- Mise en service et contrôle, points clés de la maintenance préventive, filières de recyclage et principaux sinistres (défaut d'isolement, arc électrique, incendie...).
- Contrôle des acquis (QCM).

les + de la formation

Formation préparant à la qualification Quali'PV RGE afin de faire bénéficier d'aides de l'Etat à vos clients.

Durée: 3 jours - 21 heures



Public visé:

Artisans électriciens, professionnels du bâtiment, techniciens d'entreprise d'installation d'électricité

Pré-requis:

Maîtriser l'installation électrique BT et et disposer de l'habilitation BR. Un test de positionnement vous sera proposé avant de confirmer votre inscription.

Animation:

Formateur CRER agréé par Qualit'ENR, qualifié et expérimenté

Moyens pédagogiques:

- Exposés à partir du référentiel de
- formation Quali'PV,
 Etudes de cas, exercices pratiques sur plateforme conventionnée.
- Un manuel complet de la formation est remis à chaque participant.

Moyens techniques:

- Vidéo Projecteur
- Salle équipée
- Plateforme pédagogique agréée par Qualit'EnR

<u>Evaluation et sanction de la</u> formation:

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations de présences individuelles
- Validation des acquis par QCM. Une note de 24/30 est exigée et des évaluations pratiques en continu (étude de cas et TP)
 • Fiche d'évaluation de la formation
- renseignée par le stagiaire



Prénom : Nom : Date : Société :



QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT

« Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - <u>compétence</u> <u>électrique</u> »

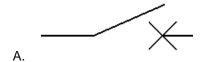
AUTOEVALUATION Situez vos connaissances dans les domaines suivants :							
	Jamais vu	Vu les bases	Utilisé parfois	Maitrisé			
Unités, formules, mesures, schémas							
Réglementation électrique							
Protection des biens et des personnes							
Connaissances en photovoltaïques (PV)							

Unités, formules, mesures, schémas

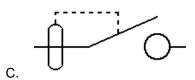
1. Avec quoi mesure-t-on une intensité?

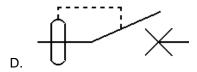
- A. V.A.T
- B. Wattmètre
- C. Voltmètre
- D. Pince ampéremétrique

2. Quel schéma représente un "disjoncteur différentiel" ?



в.





Réglementation électrique

3. Quelle est la norme électrique de référence dans l'habitat individuel ?

- A. EN 61000-3-3
- B. RT 2012
- C. DTU 60.1
- D. NFC 15 100

4. A quoi correspond l'indice IP?

- A. Le degré de protection contre la pénétration de corps solides et de l'eau
- B. Un Schéma de Liaison à la Terre (SLT)
- C. Le degré de protection contre les impacts mécaniques externes
- D. Une intensité et une puissance

Protection des biens et des personnes

5. Ces propositions correspondent à des Schémas de Liaison à la Terre, sauf une. Laquelle ?

- A. TT
- B. IN
- C. IT
- D. TN

6. Quelle solution permet d'assurer efficacement la protection des biens et des personnes ?

- A. Disjoncteur de branchement 500 mA
- B. **Protection des biens** : interrupteur différentiel 30 mA + circuit de mise à la terre **Protection des personnes** : disjoncteur divisionnaire magnéto-thermique
- C. Protection des biens : classe de protection 1 minimum Protection des personnes : Tension inférieure à 500 V
- D. Protection des biens : disjoncteur divisionnaire magnéto-thermique
 Protection des personnes : interrupteur différentiel 30 mA + circuit de mise à la terre

7. Quelle est la section du conducteur principal de terre (reliant la barrette de coupure au répartiteur de terre principal du tableau électrique) ?

- A. 10 mm²
- B. 18 mm²
- C. 10 ou 16 mm² (en fonction de la nature et de la section du conducteur actif du câble de branchement disjoncteur-tableau)
- D. 10 ou 18 mm² (en fonction de la nature et de la section du câble de branchement disjoncteur-tableau)

Connaissances en photovoltaïques (PV)

8. Quel paramètre n'influence pas la production photovoltaïque?

- A. L'emplacement géographique
- B. La consommation du client
- C. L'orientation de mes capteurs
- D. L'inclinaison de mes capteurs

9. Quel outil est inutile pour faire mon relevé de masque?

- A. Caméra infrarouge
- B. Boussole
- C. Diagramme solaire
- D. Clinomètre

10. Quel organe sépare la partie "Module PV" et la partie "Habitation" ?

- A. Disjoncteur différentiel 30 mA
- B. Disjoncteur de branchement EDF
- C. Interrupteur-sectionneur
- D. Onduleur